

Conseil de Quartier JMPO

Réunion plénière

6 octobre 2020

23 personnes connectées sur zoom, dont pour la mairie : les élus Sidonie Parisot et Elliot de Faramond. et le coordinateur Gille Belloteau

Commission communication : projet de site internet.

Helga Pétrovic présente le projet de site internet pour notre conseil de quartier JMPO : un travail important qu'elle a réalisé avec le concours de Zéliha Chaffin pour la partie rédactionnelle. Le site rappelle notamment le rôle d'un conseil de quartier avec ses commissions, les coordonnées pour un contact, les réalisations passées et les projets. Un développement à venir apportera une couche d'interactivité, et permettra notamment aux habitants de réagir et de faire des propositions. D'autres actions de communication sont en cours de réflexion, en particulier pour récupérer le contenu de notre page facebook, tombée en désuétude.

Projet de création de la COOP14, un supermarché coopératif

Xavier Morin présente le projet de la COOP14. Environ 500 coopérateurs à ce jour, qui ont acquis ce statut en prenant 10 actions à 10€ dans la coopérative, et en s'engageant à offrir 3h de leur temps par mois pour participer au fonctionnement du magasin. Le local situé au 70 Bd Jourdan nécessite des travaux d'aménagement. L'ouverture est prévue en fin d'année 2020. Un projet innovant, et une source d'animation bienvenue sur ce secteur du quartier.

Commission climat : les actions de végétalisation/composts sur le quartier

Lynda Aba qui anime cette commission indique que celle-ci se réunit tous les derniers mercredis du mois.

Xavier Morin présente une initiative des riverains de la rue Poirier de Narçay pour la végétaliser. Le projet serait à financer dans le cadre des budgets participatifs. Des précisions sont ensuite données sur le fonctionnement des composts gérés par des collectifs d'habitants.

Commission urbanisme : divers sujets en réflexion

. Projet d'aménagement du secteur Porte d'Orléans : Eric Bouchaud présente une synthèse des réflexions de la commission à partir de l'étude produite par l'APUR (voir note à suivre en annexe).

. Aménagements temporaires piétons-vélos : des aménagements globalement appréciés, mais les embouteillages permanents de la Porte d'Orléans nécessitent d'apporter rapidement des solutions.

. Expérimentation sens de circulation rue d'Alésia : très positif au niveau de la place HV Basch, calme et tranquillité pour les riverains, une baisse ressentie de la pollution, mais une gêne réelle pour les automobilistes obligés de se dérouter sur des parcours compliqués. Un comité de suivi est mis en place par la mairie, et des aménagements sont envisagés, notamment rue de la Tombe Issoire, pour améliorer la desserte des quartiers.

. Saturation des parcs stationnement vélos : à l'étude par la mairie pour une extension des capacités actuelles. Apparition de parcs sécurisés dans les rues : en attente d'informations sur le dispositif.

Commission Poinçon : le projet des "RV de la petite gare", une programmation de conférences au Poinçon avenue du Gal Leclerc.

Les participants se sont exprimés au fur et à mesure des sujets figurant à l'ordre du jour. Pas d'autres sujets abordés.

Fin de la réunion plénière à 20h30.

Annexe

Conseil de quartier Jean Moulin-Porte d'Orléans

10 12 2019

Commission d'urbanisme Réflexions sur la Porte d'Orléans (à partir de l'étude APUR du 17 juillet 2019)

Quatre sujets dans l'étude APUR

Sans reprendre ici les développements qui figurent dans l'étude, rappelons les quatre orientations données par l'Atelier 4 :

- *Requalification des liaisons douces entre la RD920 et l'av. du Gal Leclerc*
- *Mutation du terre-plein central*
- *Rationalisation/optimisation de la gare de bus*
- *Requalification de l'av. Paul Appel*

Les points 1 et 3 débouchent sur des propositions concrètes, les points 2 et 4 ne semblent pas avoir fait l'objet de développements particuliers.

Les réflexions de la commission urbanisme

En première analyse, l'étude apparaît comme une addition de mesures ponctuelles qui ne laissent pas transparaître une approche globale du secteur, lisible dans ses intentions de requalification, notamment en relation avec le réaménagement de l'avenue du général Leclerc. On peut comprendre que les capacités budgétaires ne permettent pas de réaliser un

projet global en une seule fois. Pour autant, comment s'engager sur des mesures sectorielles sans les resituer dans la cohérence d'un plan d'ensemble.

Du point de vue de la commission, différentes suggestions mériteraient d'être approfondies autour d'enjeux majeurs :

- *L'enjeu d'une requalification architecturale*
Les orientations proposées dans l'étude ne portent pas une véritable ambition à ce niveau alors que le lieu dispose d'un certain nombre d'atouts avec ses façades haussmanniennes et HBM qui mériteraient d'être valorisées (+ l'entrée en scène de la nouvelle piscine). Cette entrée de Paris est un lieu stratégique qui draine des flux considérables (au 2^{ème} rang des Portes de Paris). L'aménagement de l'ancienne petite gare (initiative du Conseil de quartier) a donné le ton en termes de requalification. Il faudrait poursuivre la démarche => lancer un concours d'architecture international sur esquisse ?

- *L'enjeu d'une vie sociale à dynamiser*
La Porte d'Orléans n'est pas qu'un lieu de passage. C'est aussi un lieu de vie pour de très nombreux habitants, aujourd'hui socialement segmentés, sans véritables espaces de rencontre (autre que marchands). Pourrait-on imaginer un espace apaisé, en retrait des flux de circulation, là où peut-être se tiendrait un marché : par exemple à l'emplacement de l'actuelle gare routière, en déportant celle-ci au-dessus du périphérique ? Et pourquoi ne pas transférer en lisière du square Serment de Koufra l'installation pour les boulistes de manière à participer à l'animation locale... A cela s'ajoute le souhait de mettre en valeur la statue du Gal Leclerc.

- *L'enjeu d'une continuité urbaine entre Paris et sa proche banlieue*
A la continuité de liaisons douces entre Paris et Montrouge, bien étudiée dans l'étude, ne devrait-on pas ajouter une continuité dans les réseaux de bus : pourquoi par exemple ne pas prolonger la ligne 92 pour desservir les communes au sud de la Porte d'Orléans, et éviter de la sorte une connexion entre un « réseau parisien » et un « réseau banlieue ». Ce serait à la fois plus commode pour les usagers de la banlieue, et moins discriminant socialement...
La continuité urbaine pourrait s'affirmer encore plus en profitant de l'opportunité d'une restructuration du terre-plein central (point 2) pour couvrir le périphérique à cet endroit et afficher la perspective d'un espace à bâtir reliant Paris à sa proche banlieue. Ce serait un marqueur symbolique fort.
Dans l'immédiat, la commission insiste sur l'urgence à abandonner le retournement actuel des bus 92 et 38 passant par la rue Beaunier. Plusieurs scénarios alternatifs sont possibles, notamment un retournement au-delà du périphérique, permettant ensuite un arrêt devant la nouvelle piscine.

- *L'enjeu d'un réaménagement au regard des flux de véhicules et du stationnement des bus.*

Il y a tout lieu de penser que la baisse tendancielle observée au fil des années du nombre de véhicules rentrant dans Paris va se poursuivre. Cette tendance est prise en compte dans l'aménagement réalisé avenue du Gal Leclerc. On la retrouve également dans la proposition d'aménagement de la Porte d'Orléans. Mais ne faudrait-il pas envisager un rétrécissement dès la sortie du périphérique ? L'espace ainsi libéré au niveau de l'îlot central permettrait le stationnement des bus desservant le sud et l'est, bus qui pourraient ensuite repartir en contournant cet îlot central sans rentrer dans Paris comme le propose l'étude.

Le déport envisagé des bus de tourisme est pertinent, mais le lieu pressenti av. de la Porte de Montrouge serait regrettable, car cette avenue calme se prête aux déplacements doux, notamment du fait qu'elle n'est pas chahutée par les entrées/sorties particulièrement dangereuses du périphérique.

La commission souhaiterait pouvoir disposer de données statistiques sur les flux pour mieux appréhender la faisabilité des certaines propositions.